



DECISION n°2022-605
(Annule la décision 2022-581)

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

ADMISSIONS

Le Directeur général du Centre Hospitalier de Dreux, Monsieur Hugo MONTAMAT,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à 35, R.6143-38,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

*Vu la nomination en date du 1^{er} Juin 2021 en qualité d'Adjoint administratif de Madame **RAIF Karima**,*

*Vu la nomination en date du 1^{er} Novembre 2009, en qualité d'Adjoint administratif de Madame **DIA Oumoul**,*

*Vu la nomination en date du 1^{ER} Juillet 2022 en qualité d'Attachée d'Administration Hospitalière, de Madame **AUBRY Nathalie**,*

*Vu la nomination en date du 1^{er} Août 2020 en qualité d'Adjoint des cadres de Madame **LEROY Anne-Sophie**,*

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 20 juillet 2022 maintenant en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de directeur du CH de Dreux Monsieur Hugo MONTAMAT, à compter du 21 décembre 2022, pour une période de quatre ans.

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à Madame **Nathalie AUBRY**, Attachée d'administration Hospitalière, à l'effet de signer :

- Tous les actes, décisions et documents relevant de la gestion courante des questions liées aux admissions de l'établissement.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie AUBRY, délégation de signature est donnée à Mme **Anne-Sophie LEROY**, adjoint des cadres, à effet de signer :

- Ordonnancement pour les recettes,
- Transfert de corps (retour au domicile du patient) sans mise en bière.





CENTRE HOSPITALIER VICTOR JOUSSELIN DE DREUX

DIRECTION GENERALE

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie AUBRY, délégation de signature est donnée à Mme Anne Sophie LEROY, adjoint des cadres, Mme **Karima RAIF**, adjoint administratif, Mme **Oumoul DIA**, adjoint administratif, à effet de signer :

- Déclaration des actes de naissances.

Article 5 :

La présente décision sera notifiée aux intéressées, communiquée au conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Dreux, transmise au comptable de l'établissement et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure et Loir.

Article 6 :

La présente décision prend effet à compter du 31/03/2023.

Fait à Dreux, le 31 Mars 2023

Le Directeur
Hugo MONTAMAT

Anne Sophie LEROY

Karima RAIF

Nathalie AUBRY

Oumoul DIA

Copies :

- Dossier administratif, les intéressées
- Trésorerie, préfecture (recueil des actes administratifs)

